

Cette charte d'intentions **doit être datée et signée en 2 exemplaires**  
par toute personne souhaitant devenir membre de l'Observatoire.

Merci nous indiquer vos coordonnées ci-dessous :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Adresse électronique\* : .....

*\*Attention : les membres de l'Observatoire échangent très souvent par courrier électronique.  
Merci de remplir lisiblement cette mention.*

Un exemplaire de ce document doit être transmis à l'adresse suivante  
(Le second exemplaire est à conserver) :

**Conseil général de l'Essonne**  
**Délégation développement durable et solidaire**  
**Boulevard de France**  
**91012 Évry cedex**

Pour tout renseignement : **observatoire@cg91.fr**  
ou **01 60 91 26 07** (Emelyne BIGOT, chargée de mission Observatoire).

# CHARTRE D'INTENTIONS PARTAGÉES

pour un développement  
durable et solidaire  
en Essonne



■ Le Conseil général et les membres de l'Observatoire participatif des engagements ont pour ambition commune de contribuer à la **mise en œuvre du développement durable et solidaire en Essonne**, c'est-à-dire «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs» (Déclaration de Rio - 1992).

■ L'Observatoire contribue de manière la plus constructive :

- > à l'**observation des conditions** du développement durable et solidaire du territoire de l'Essonne ;
- > au **débat public** organisé autour du développement durable et solidaire ;
- > au **suivi et à l'appréciation** de la mise en œuvre et des résultats des engagements de l'Agenda 21 départemental ainsi qu'à la **formulation de propositions** ;
- > et à l'**information et la sensibilisation** des habitants et acteurs locaux et départementaux aux enjeux du développement durable et solidaire.

Il **organise son travail librement**, dans le **respect des opinions individuelles et du droit de parole** de chaque participant.

■ La participation à l'Observatoire est **individuelle, libre et bénévole**, ouverte à toute personne résidant ou travaillant en Essonne.

■ Chaque participant peut proposer un **mode de contribution personnel** adapté à ses souhaits, ses capacités et ses talents. Il ne peut être contraint à une quelconque assiduité et peut mettre un terme à sa participation à tout moment. Il doit cependant être attentif à ne pas troubler l'organisation et le déroulement des travaux de l'Observatoire.

■ Le Conseil général, dans un souci de **transparence**, fournit à l'Observatoire les **informations et moyens nécessaires à l'exercice de sa mission** sur la base d'un programme annuel de travail établi d'un commun accord.

■ Chaque année, l'Observatoire présente, devant l'Assemblée départementale, le compte rendu de ses travaux et **son appréciation de l'état d'avancement de l'agenda 21 départemental**.

Fait à Evry en deux exemplaires, le

**Michel Berson,**  
Président du Conseil général  
de l'Essonne



**Mme/M.** .....  
Membre de l'Observatoire  
participatif des engagements